

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 30 (1993)

Heft: 1143

Artikel: On "informe" gratis

Autor: Pochon, Charles-F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Et si la prochaine session avait lieu à Luxembourg ?

BEAT KAPPELER

économiste et journaliste indépendant

A la fin de leur séjour à Genève, les parlementaires suisses-allemands ont exprimé leur satisfaction et leur surprise. Certains avouent même avoir eu comme une révélation. D'aucuns étaient pour la première fois à Genève et pratiquement personne n'avait séjourné en Suisse romande, ne serait-ce que pour quelques jours. Voilà qui confirme mes pires craintes et m'amène à deux conclusions.

J'ai toujours craincé que les décisions du parlement, si souvent insuffisantes, le soient par la mauvaise connaissance des dossiers, des sujets, par bêtise en quelque sorte. Ces aveux publics et multiples de méconnaissance d'une partie importante du pays me le confirment. Sociologiquement parlant, ce parlement est composé de présidents de communes, de conseillers cantonaux des vallées rurales retirées, d'employés du secteur public — donc de gens qui habitent une orbite très locale, professionnellement et politiquement. Et comme tous les gens simples, ces parlementaires apprennent en touchant les choses et non en lisant des dossiers.

C'est pourquoi j'arrive à la conclusion que ce parlement doit continuer à faire ses sessions ailleurs qu'à Berne. La prochaine étape devrait être un des palais de la Communauté européenne sur le plateau de Kirchberg, au Luxembourg. Longer la bâtie ultra-moderne de la Cour européenne pour aller à une séance de commission dans le bâtiment Jean Monnet, aller vite demander entre deux séances quelques documents à l'Office des publications officielles des CE, tomber sur un officiel danois ou grec dans un restaurant le soir, c'est ce genre d'évidence dont semblent avoir besoin ces parlementaires suisses qui viennent des vallées.

La deuxième réforme du parlement devrait être l'interdiction de tout autre mandat public des députés. D'une pierre deux coups — on arriverait ainsi à créer une couche vraiment nationale de politiciens. Leur horizon serait forcément la politique nationale, internationale quelquefois, et non plus la politique locale. Le deuxième avantage serait qu'ils auraient enfin plus de temps à disposition. Je pense que le prétendu surmenage des miliciens ne provient pas de leur profession, mais de leurs multiples engagements politiques locaux, là où ils ont fait leurs débuts en politique. Si la Confédération les payait mieux, comme ils le demandaient récemment, cet argent serait perdu, car peu de parlementaires renforceraient leurs activités nationales, ils s'engouffreraient encore plus dans leurs activités locales peu payées. Avec l'interdiction des cumuls politiques, cette classe de politiciens nationaux aurait tout loisir d'avoir une occupation professionnelle exigeante, gage d'un savoir minimal, sans manquer du temps nécessaire pour se con-

sacer à son travail politique au niveau national.

Aujourd'hui, de moins en moins de vrais professionnels de la vie civile se font élire. Les salles de Berne sont remplies de gens qui sont des politiciens locaux depuis leur jeunesse, des fonctionnaires à mi-temps d'associations diverses, qui combinent tout cela pour pouvoir vivre. Ils dépendent de chacun de ces petits postes pour joindre les deux bouts et sont donc peu enclins à prendre des risques; ils ne connaissent rien en profondeur mais naviguent en touche-à-tout superficiels. Ceci trahit l'idée du parlement de milice. Le parlement de milice fait au contraire appel à des professionnels de la vie hors de la politique de métier, qui pendant quelques années consacrent une partie de leur temps à la résolution de problèmes. Aujourd'hui, ces politiciens aux multiples petits boulot politiques sont de faux politiciens professionnels à vie — tout en manquant de professionnalisme là où il importe: dans la connaissance du monde. ■

IMPRESSIONSRédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur:

Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:
Frances Trezvant

Honegger (fth)

Ont également collaboré à
ce numéro:

Marlyse Cuagnier

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler

Abonnement: 75 francs

pour une année

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:
Frances Trezvant

Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

On «informe» gratis

(cfp) La baisse du volume des annonces frappe aussi les journaux gratuits: le 30 septembre, *Super Léman* (50 000 exemplaires) cessait de paraître. Plusieurs journaux gratuits ont également disparu à Zurich.

D'autres, tel le *Berner Bär* inaugurent une nouvelle formule où la couleur, l'agressivité et autres ingrédients de la presse de boulevard visent à conquérir un lectorat: les enquêtes REMP ont en effet révélé que leur tirage est supérieur au nombre estimé de leurs lecteurs.

La plupart des feuilles gratuites paraissant en Suisse alémanique sont hebdomadaires; les mieux implantées, la *Züri Woche* et *l'Anzeiger* (Suisse orientale) ne paraissent pas menacées. La *Züri Woche*, émanant des milieux économiques proches du conseiller national Walter Frey (UDC), a une présentation élégante, utilise habilement le bleu zurichois et distille une pensée politique bien orientée à droite. *L'Anzeiger* publie deux éditions régionales, l'une pour Saint-Gall, Appenzell et le Liechtenstein et l'autre pour la Thurgovie.

La *Bündner Woche* complète la palette de l'éditeur Gasser de Coire qui domine le marché local. Elle est distribuée gratuitement dans le Rheintal proche du chef-lieu cantonal, alors que l'abonnement est payant pour les autres régions.

Les feuilles gratuites peuvent jouer un rôle particulier dans les régions rurales. *Aemme Zytig*



Ne pas renchérir le coût du travail

PRODUCTIVITÉ ET TRAVAIL

Selon l'institut Créa, le nombre de postes de travail devrait diminuer de 2,3% en 1993 alors que, simultanément, la productivité apparente, soit le Produit intérieur brut divisé par le nombre de postes de travail, augmentera de 2,3%.

De son côté, le Produit intérieur brut ne devrait baisser que de 0,7%.

Source: Institut Créa de macroéconomie appliquée (1015 Lausanne): *Analyses et prévisions 1993–1995*.

(ag) La sécurité sociale ne doit pas être un serpent qui se mord la queue. Elle ne doit pas détruire là où elle est censée protéger. Or en renchérisant le coût du travail, elle freine l'embauche. Les correctifs proposés suggèrent, avant tout, de fiscaliser certaines charges (proposition Tschopp pour l'assurance-maladie des personnes de grand âge, AVS Plus, décision française concernant les allocations familiales, financement par la TVA de l'AVS comme le propose un des volets du projet qui sera soumis à la ratification du peuple, etc.).

La fiscalisation a l'inconvénient d'être une nouvelle variante de l'Etat-Providence et de couper les liens avec l'économie productive.

Dans la recherche de modèles inédits, nous

versons au dossier celui de Jean-Lou Bourgeois, chercheur à l'Université de Lille II que nous reproduisons partiellement ci-dessous. Le modèle est théorique en ce sens qu'il ne s'applique qu'à l'entreprise qui serait cotisante d'une seule et unique caisse.

Son originalité est la suivante. Alors que la majorité des propositions repose sur le postulat: «la productivité paiera», il fait une application immédiate et concrète de ce principe. L'amélioration de la productivité est souvent synonyme de chômage accru (voir en marge l'extrait des prévisions de l'institut Créa pour 1993). La productivité, dès lors, devrait être saisie à la source de manière qu'il y ait incitation et encouragement de l'emploi. ■

Les charges sociales en fonction de la productivité du travail

«Puisque les cotisations sociales sont dissuasives pour l'emploi, nous accrédimtons l'idée qu'il faille changer leur assiette, car seule une refonte globale du système paraît devoir éviter les effets pervers des politiques catégorielles actuellement menées. (...)

Il faut, pour y parvenir (...), adopter pour assiette la productivité apparente du travail, c'est-à-dire l'efficacité du travail calculée en divisant la valeur ajoutée par le facteur travail.

Un exemple chiffré et simple permet de comprendre l'intérêt de ce changement d'assiette. Soit une entreprise qui réalise une va-

leur ajoutée de 1 000 000 de francs avec dix salariés. Sa productivité est de 100 000 francs par salarié. C'est l'assiette que nous proposons de retenir pour les cotisations sociales. Si son activité fluctue, et que sa valeur ajoutée varie à la hausse ou à la baisse, sa productivité varie dans les mêmes proportions. Ainsi, si la valeur ajoutée diminue de 10% et passe donc à 900 000 francs, la productivité baisse aussi de 10% pour s'établir à 90 000 francs, et les charges sociales assises sur cette productivité diminuent dans la même proportion; le système est neutre pour l'emploi. Mais il devient franchement incitatif en cas de variation des effectifs.

Si notre entreprise, avec son million de valeur ajoutée et ses dix salariés, décide de licencier un salarié, sa productivité augmente et s'établit à 111 111 francs (1 000 000/9). Son assiette augmente et ses charges sociales aussi. Si par contre elle embauche un salarié, sa productivité se fixe à 90 909 francs (1 000 000/11), son assiette diminue, ses charges sociales aussi. Toute la philosophie de l'actuel système est renversée. Il devient gratifiant d'embaucher et pénalisant de licencier, tout en tenant compte des variations de la conjoncture économique pour le niveau des cotisations.

Selon les modalités d'application, la taxation de la productivité apparente du travail peut présenter d'autres avantages. Elle peut être un puissant vecteur de lutte contre l'emploi clandestin, et indirectement contre l'immigration clandestine, puisque l'employeur aura tout intérêt à déclarer ses salariés, sinon il paiera plus; un instrument de partage du travail, si l'on exclut du facteur travail qui tempère la valeur ajoutée les heures supplémentaires et si l'on retient une base forfaitaire élevée pour chaque emploi à temps partiel (exemple: 3/4 de poste quelle que soit la durée du travail).» ■

(Extrait d'un article de Jean-Lou Bourgeois, publié dans le *Monde* du 7 avril 1993).

•••

et *Wochen-Zeitung für das Emmental und Entlebuch* sont des hebdomadaires régionaux. La publicité et les informations sont bien ciblées sur un lectorat de contrées un peu à l'écart. Le premier a environ 900 abonnés pour un tirage distribué de 25 000 exemplaires; l'audience est de 1,3 lecteur par exemplaire. Le second compte environ 1700 abonnés pour un tirage de 29 000 exemplaires.

En 1972, la Commission des cartels avait consacré une enquête aux feuilles d'annonces gratuites.

Lorsque la presse gratuite se fait militante et qu'elle remplace, comme c'est souvent le cas maintenant, l'achat, et donc le choix, d'autres journaux, elle joue un rôle bien plus qu'économique... ■